



La voisine coupe l'alimentation d'eau de notre appartement

Par **Jeromejudith**, le **21/06/2021** à **07:34**

Bonjour,

Ma conjointe a quitté son appartement pour vivre avec moi. Nous sommes retourné dans cette appartement et avons constaté qu'il n'y avait plus d'eau.

Nous avons appelé la voisine chez qui passe l'alimentation car l'immeuble à été divisé en appartements, elle a nié toute intervention mais nous a rappelé que nous n'avions pas de compteur, que la facture d'eau est à son nom et que nous payions notre consommation via un sous compteur ce qui est exact. Après investigation du syndic de copropriété, un rapport écrit de plombier nous est remis, il confirme que la canalisation qui alimente notre appartement à été coupé chez la voisine. Ce qu'elle continue de nier...

Je précise que ce tuyau n'était pas apparent chez elle mais qu'elle y a accès via une trappe située sous son bac à douche.

Rien n'est mentionné dans l'acte de propriété ou le règlement de copropriété pour la gestion de l'eau ou concernant une éventuelle servitude par rapport à ce tuyau d'alimentation passant chez la voisine.

Certains nous conseillent de faire intervenir un huissier pour une sommation interpellative envers la voisine, d'autre de mettre en demeure le syndic.

on pourrait aussi mettre en demeure la voisine de rétablir l'eau puis saisir le juge en référé?

Enfin, le syndic nous a dit avoir demandé un devis pour faire arriver l'eau directement dans l'appartement (3000 euros) et se renseigne auprès de son service juridique pour savoir qui

doit payer?

qu'en dites vous?

merci par avance, nous voudrions vendre cet appartement et cette affaire nous en empêche et nous fait beaucoup de soucis

Jérôme et Judith